

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2026

Les actionnaires de WDP SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **mardi 24 novembre 2026 à 9h00 CET** au siège de la Société, Blakebergen 15, B-1861 Wolvenstem (Meise).

Tous les documents ainsi que les informations pratiques concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire sont disponibles [en ligne](#).

Projet de fusion avec ARGAN

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le 24 novembre 2026 afin de permettre aux actionnaires de WDP de se prononcer sur le projet de fusion avec ARGAN, annoncé le 23 juillet 2026¹. L'opération envisagée est structurée sous la forme d'une fusion transfrontalière amicale par échange d'actions. Conformément aux modalités de la fusion proposée, les actionnaires d'ARGAN recevront trois actions WDP nouvellement émises pour chaque action ARGAN détenue. En outre, ARGAN proposera une distribution exceptionnelle de 11 euros par action avant la réalisation de la fusion.

La fusion réunirait deux plateformes immobilières logistiques hautement complémentaires et créerait une plateforme immobilière logistique européenne de premier plan de 13+ milliards d'euros, générant plus de 700 millions d'euros de revenus locatifs annualisés et représentant environ 13 millions de m² d'espaces logistiques dans huit pays.

Le rapprochement proposé suit son cours et devrait être finalisé au premier trimestre 2027, sous réserve des autorisations et conditions usuelles restantes (y compris les approbations des actionnaires).

De plus amples informations sur le projet de fusion avec ARGAN sont disponibles sur WDP-ARGAN.eu.



Disclaimer

La fusion envisagée ne constitue pas une offre en Belgique, en France ou dans tout autre État ou juridiction, autre que les États-Unis, où l'offre sera effectuée en vertu de la dérogation prévue par la Rule 802 du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Aucune démarche n'a été ni sera entreprise pour permettre une offre dans un État ou une juridiction autre que les États-Unis.

Le présent communiqué de presse ne peut être interprété comme un prospectus ou un document d'information au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission à la négociation de valeurs mobilières sur un marché réglementé (le « Règlement Prospectus »), ni comme une mesure de mise en œuvre de celui-ci dans tout État membre concerné de l'Espace économique européen.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à acquérir, acheter, souscrire, vendre ou échanger des titres en Australie, à Hong Kong, au Canada, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Suisse et au Royaume-Uni, ou dans tout autre État ou juridiction où cela constituerait une violation de la législation de cet État ou de cette juridiction, et aucune offre (ni sollicitation) de ce type ne peut être faite dans une telle juridiction. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de l'Australie, de Hong Kong, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de la Suisse et du Royaume-Uni, ou d'autres lois applicables. Toute personne qui lit le présent communiqué est tenue de s'informer de ces restrictions et de s'y conformer. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, dans toute juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution pourrait constituer une violation des lois applicables de cette juridiction. WDP et ARGAN déclinent expressément toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.

Les actions à émettre dans le cadre de la fusion envisagée ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf en vertu d'une déclaration d'enregistrement effective au titre du Securities Act, ou en vertu d'une exemption valable de l'obligation d'enregistrement. WDP propose ses actions dans le cadre de la fusion envisagée aux États-Unis en se prévalant de l'exemption d'enregistrement prévue par la Rule 802 du Securities Act (« Rule 802 »).

Avis important à l'attention des investisseurs américains

La fusion portera sur l'échange de titres d'une société anonyme de droit belge et d'une société anonyme de droit français. L'offre d'actions dans le cadre de la fusion est soumise à des obligations de publicité d'un pays étranger qui diffèrent de celles des États-Unis. Les comptes annuels figurant dans ou auxquels il est fait référence dans le présent document, le cas échéant, ont été établis conformément à des normes comptables étrangères qui peuvent ne pas être comparables aux comptes annuels de sociétés américaines. Il peut vous être difficile de faire valoir vos droits, ainsi que toute réclamation que vous pourriez avoir en vertu de la législation fédérale américaine sur les valeurs mobilières, étant donné que WDP est établie dans un pays étranger et que certains ou tous ses dirigeants et administrateurs peuvent être résidents d'un pays étranger. Il est possible que vous ne puissiez pas assigner une société étrangère ou ses dirigeants ou administrateurs devant un tribunal étranger pour violation de la législation américaine sur les valeurs mobilières. Il peut être difficile de contraindre une société étrangère et ses entreprises liées à se soumettre à un jugement d'un tribunal américain.

Vous devez être conscient(e) que WDP peut acquérir des titres autrement que dans le cadre de la fusion, tels que des achats sur le marché public ou par le biais d'achats négociés de gré à gré.

Plus d'informations

WDP NV
Blakebergen 15
B-1861 Wolvertem
www.wdp.eu

Joost Uwents – CEO
Mickael Van den Hauwe – CFO
Alexander Makar – Head of IR & Capital Markets
investorrelations@wdp.eu
Delphine De Pauw – Head of External Communications
press@wdp.eu

WDP est une plateforme immobilière logistique européenne intégrée, active dans le développement, l'investissement et la gestion de biens immobiliers logistiques. Son portefeuille comprend environ 9 millions de m² répartis sur quelque 350 sites en Belgique, aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg, en Allemagne et en Roumanie, avec une présence croissante en Espagne et en Italie.

WDP NV/SA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (BE-REIT). Numéro d'entreprise 0417.199.869 (RPM Bruxelles, section néerlandophone).

WDP est cotée sur Euronext Brussels (BEL 20) et Euronext Amsterdam (AEX) et fait notamment partie de l'European Public Real Estate Association (EPRA), de MSCI, de STOXX et du Dow Jones Sustainability Index (DJSI).



Suivez-nous

